Présentation annotée des marchés réglementés et dispositions nationales mettant en œuvre les exigences de la DSI (93/22)

(2005/C 112/02)

L'article 16 de la directive 93/22/CEE sur les services d'investissement (DSI) [JO L 141 du 11.6.1993] autorise chaque État membre à conférer le statut de «marché réglementé» aux marchés établis sur son territoire qui se conforment à sa réglementation nationale.

L'article 1^{er}, point 13, de la directive 93/22/CEE définit le «marché réglementé» comme un marché où se négocient les instruments financiers visés à la section B de l'annexe à la directive et qui:

- est reconnu comme tel par son État membre d'origine (l'État membre d'origine étant déterminé conformément à l'article 1^{er}, point 6, c), de la DSI),
- a un fonctionnement régulier,
- est caractérisé par le fait que des dispositions émises ou approuvées par les autorités compétentes définissent les conditions de fonctionnement du marché, les conditions d'accès au marché, ainsi que, lorsque la directive 79/279/CEE [admission à la cote officielle] est applicable, les conditions d'admission à la cote qu'impose cette directive ou, lorsque celle-ci n'est pas applicable, les conditions que doit remplir un instrument financier donné pour pouvoir être effectivement négocié sur le marché,
- se conforme à toutes les obligations de déclaration et de transparence prescrites en vertu des articles 20 et 21 [de la DSI].

L'article 16 de la directive 93/22/CEE impose à tout État membre d'établir et de tenir à jour une liste des marchés réglementés qu'il a agréés. Cette information doit être communiquée aux autres États membres et à la Commission. En vertu du même article, la Commission est tenue de publier annuellement une liste des marchés réglementés qui lui ont été notifiés. La présente liste a été établie conformément à cette obligation.

Cette liste donne la dénomination des différents marchés que les autorités compétentes de chaque État membre considèrent comme conformes à la définition du «marché réglementé». Elle mentionne, en outre, l'entité responsable de la gestion de ces marchés ainsi que les autorités compétentes chargées de l'établissement ou de l'approbation de leurs règles de fonctionnement.

Sous l'effet de la diminution des barrières à l'entrée et de la spécialisation croissante par segments de négociation, la liste des «marchés réglementés» est de plus en plus susceptible de modifications. En conséquence, la Commission a décidé qu'outre la publication annuelle d'une liste dans le JO, elle mettrait en ligne une version actualisée de la même liste sur son site web officiel [http://europa.eu.int/comm/internal_market/en/finances/mobil/isd/]. Cette dernière liste sera mise à jour régulièrement, sur la base des informations communiquées par les autorités nationales des États membres. Ceux-ci sont invités à continuer de notifier à la Commission tout ajout ou retrait de la liste des marchés réglementés dont ils sont l'État membre d'origine.

Pays	Dénomination du marché réglementé	Entité chargée de la gestion	Autorité compétente pour la reconnaissance et la surveillance du marché
Autriche	Amtlicher Handel (marché officiel) Geregelter Freiverkehr (marché semi-officiel) Dritter Markt (troisième marché)	Wiener Börse AG (1-3)	Finanzmarktaufsichtsbehörde
Belgique	Bourse de valeurs mobilières de Bruxelles (Euronext Brussels): — premier marché (marché officiel) — second marché — nouveau marché — marché «Trading Facility» — marché des instruments dérivés d'Euronext Bruxelles Marché secondaire hors bourse des obligations linéaires, des titres scindés et des certificats de trésorerie	Euronext Brussel SA Fonds des rentes	 Ministre des finances sur avis de la Commission bancaire, financière et des assurances (CBFA); Autorité de marché: CBFA Législateur (art. 144, §2 de la loi du 2.8.2002); Autorité de marché: Comité du fonds des rentes, pour le compte de la CBFA.



Pays	Dénomination du marché réglementé	Entité chargée de la gestion	Autorité compétente pour la reconnaissance et la surveillance du marché
Chypre	Bourse de Chypre	Cyprus Stock Exchange	Autorité chypriote des opérations de bourse
République tchèque	 premier marché second marché nouveau marché marché libre segment «marché officiel» du système des marchés réglementés 	1 à 4 Prague Stock Exchange 5. Gestionnaire des marchés réglementés.	La Commission tchèque des valeurs mobilières agrée les gestionnaires de marchés réglementés. Les gestionnaires sont tenus de contrôler et d'évaluer les négociations sur le marché ainsi organisé.
Danemark	 Københavns Fondsbørs marché des actions; marché des obligations; marché des produits dérivés. XtraMarket (marché autorisé pour les parts non cotées de fonds de placement (OPCVM) et d'associations à but déterminé). Dansk Autoriseret Markedsplads A/S (Danish Authorised Market Place Ltd. (DAMP)) [marché autorisé = opérations sur valeurs mobilières admises à la négociation, mais pas à la cote] 	1 et 2. Copenhagen Stock Exchange Ltd. 3. Danish Authorised Market Place Ltd. (DAMP)	Finanstilsynet (Autorité danoise de surveillance financière)
Estonie	1. Bourse — premier marché — marché des investisseurs — marché des obligations — marché des parts des fonds de placement 2. Marché réglementé — Marché libre	Tallinn Stock Exchange	Autorité estonienne de surveillance financière
Finlande	 Arvopaperipörssi (bourse); Päälista (marché principal des actions et obligations); I-, NM-, Pre- ja Meklarien lista (marchés parallèles: marché des investisseurs, nouveau marché, pré-marché et marché de courtage pour actions et obligations); Optioyhteisö (société options). (bourse des produits dérivés et chambre de compensation). 	Pour 1 et 2: Helsingin Arvopaperi- ja johdannaispörssi, selvitysyh- tiön Oy, (bourse de valeurs mobilières et de produits dérivés et chambre de compen- sation d'Helsinki SA)	Reconnaissance: ministère des finances. Surveillance: — approbation des règles: ministère des finances; — contrôle de leur respect: Rahoitustarkastus/ Autorité finlandaise de surveillance financière.
France	Eurolist by Euronext MATIF MONEP	Euronext Paris (1 à 3)	Proposition de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Reconnaissance par le ministre chargé de l'économie (cf. article L.421-1 du code monétaire et financier).



Pays	Dénomination du marché réglementé	Entité chargée de la gestion	Autorité compétente pour la reconnaissance et la surveillance du marché
Allemagne	 Börse Berlin-Bremen (Amtlicher Handel, Geregelter Markt) Düsseldorfer Börse (Amtlicher Handel, Geregelter Markt) Frankfurter Wertpapierbörse (Amtliche Markt, Geregelter Markt); Eurex Deutschland Hanseatische Wertpapierbörse Hamburg (Amtlicher Markt, Geregelter Markt, marché des start-up) Niedersächsische Börse zu Hannover (Amtlicher Markt, Geregelter Markt) Börse München (Amtlicher Markt, Geregelter Markt) Baden-Württembergische Wertpapierbörse (Amtlicher Markt, Geregelter Markt) 	 Berliner Börse AG. Börse Düsseldorf AG. et 4 Deutsche Börse AG. BÖAG (Börsen AG) BÖAG (Börsen AG) Bayerische Börse AG Börse-Stuttgart AG 	Börsenaufsichtsbehörden der Länder (autorités de surveillance boursière des Länder) et Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BAFin). Autorités publiques: 1. Senatsverwaltung für Wirtschaft und Technologie, Berlin. 2. Finanzministerium des Landes Nordrhein-Westfalen, Düsseldorf. 3 et 4. Hessisches Ministerium für Wirtschaft, Verkehr und Landesentwicklung, Wisebaden. 5. Freie und Hansestadt Hamburg, Wirtschaftbehörde; 6. Niedersächsisches Ministerium für Wirtschaft, Technologie und Verkehr, Hanover; 7. Bayerisches Staatsministerium für Wirtschaft, Verkehr und Technologie, München; 8. Wirtschaftsministerium Baden-Württemberg, Stuttgart.
Grèce	1. Athens Stock Exchange (A. S. E.)/Thessaloniki Stock Exchange Centre (T. S. E. C.) — premier marché — marché parallèle — marché parallèle pour marchés émergents — nouveau marché 2. Athens Derivatives Exchange (A. D. EX.) 3. Electronic Secondary Securities Market (marché obligataire HDAT placé sous la compétence et la surveillance de la Banque de Grèce)	1 et 2. Athens Stock Exchange 3. Banque de Grèce	Commission des marchés des capitaux
Hongrie	Budapesti Értéktőzsde Rt. (Bourse de Budapest) Részvényszekció (marché des actions) Hitelpapír Szekció (marché des obligations) Származékos Szekció (marché des produits dérivés) Budapesti Árutőzsde Rt. (bourse des matières premières de Budapest) Pénzügyi Szekció (marché financier) Gabonaszekció (marché des céréales) Hússzekció (marché du bétail)	Budapesti Értéktőzsde Rt. Budapesti Árutőzsde Rt.	1. — Pénzügyi — Szervezetek Állami — Felügyelete (Autorité hongroise de surveillance financière (HFSA)) 2. — Pénzügyi — Szervezetek Állami — Felügyelete
Irlande	Irish Stock Exchange comprenant: — Official List — Exploration Securities Market — Developing Companies Market — ITEQ	Irish Stock Exchange Ltd.	L'Irish Financial Services Regulatory Authority agrée les «marchés réglementés» et (à l'exception des conditions d'admission à la cote) approuve les règles de fonctionnement des différents segments, élaborés par l'ISE.



Pays	Dénomination du marché réglementé	Entité chargée de la gestion	Autorité compétente pour la reconnaissance et la surveillance du marché
Italie	 Bourse, comprenant les segments suivants: — marché électronique des actions (MTA) — marché électronique des produits dérivés de titres (SeDeX); — marché après bourse (TAH); — marché électronique des obligations et des titres publics (MOT); — marché électronique des euro-obligations, des obligations étrangères et des titres adossés à des actifs (EuroMOT); Mercato Expandi (second marché); Marché des produits dérivés (IDEM); Nuovo Mercato (nouveau marché — NM); Marché de gros pour les titres publics (MTS); Marché de gros pour les obligations d'entreprises et d'organisations internationales; TLX 	(1 à 4) Borsa Italiana S.p.A. (5 et 6) Società per il Mercato dei Titoli di Stato — MTS S.p.A.	La CONSOB agrée les sociétés qui gèrent les marchés et approuve les règles. Pour les marchés de gros des titres publics, l'entité gestionnaire est agréée par le Trésor sur avis de la CONSOB et de la Banca d'Italia.
Lettonie	Bourse de Riga	JSC Rigas Fondu Birza	Commission du marché financier et des capi- taux
Lituanie	marché officiel marché courant	National Stock Exchange of Lithuania	Commission lituanienne des valeurs mobilières
Luxembourg	Bourse de Luxembourg: marché officiel	Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	Commission de surveillance du secteur financier
Malte	Bourse de Malte		
Pays-Bas	Euronext Amsterdam Cash Market: — marché officiel — marché domestique des titres non cotés: — Euro NM Amsterdam Euronext Amsterdam derivatives Market	Euronext N.V. et Euronext Amsterdam N.V.	Reconnaissance par le ministre des finances, sur avis de l'autorité néerlandaise des marchés financiers. Surveillance par l'autorité néerlandaise des marchés financiers et le ministère des finances.
Pologne	 premier marché marché parallèle marché réglementé hors bourse 	1 et 2 Warsaw Stock Exchange 3 Tableau central des offres	Commission polonaise des opérations de bourse
Portugal	 Mercado de Cotações Oficiais (marché officiel) Segundo Mercado (second marché) Novo Mercado (nouveau marché) Mercado de Futuros e Opções (marché des contrats à terme et des options) MEDIP — Mercado Especial de Dívida Pública (marché spécial de la dette publique) 	Marchés 1 à 4: Euronext Lisboa — Sociedade Gestora de Mercados Regulamentados SA Marché 5: MTS Portugal — Sociedade Gestora Mercado Especial Dívida Pública SA	Le ministère des finances agrée les marchés sur proposition de la Comissão do Mercado de Valores Mobiliários (CMVM) — qui est responsable de la réglementation et de la surveillance des marchés.



Pays	Dénomination du marché réglementé	Entité chargée de la gestion	Autorité compétente pour la reconnaissance et la surveillance du marché
République slovaque	Marché des valeurs mobilières — premier marché — marché parallèle — nouveau marché Marché libre	Bratislava Stock Exchange	Autorité de surveillance du marché financier
Slovénie	Bourse Marché libre	Ljubljana Stock Exchange	Agence de surveillance des marchés des valeurs mobilières
Espagne	 A. Bolsas de Valores (toutes ces bourses comprennent un premier marché, un second marché et un nouveau marché) 1. Bolsa de Valores de Barcelona; 2. Bolsa de Valores de Bilbao; 3. Bolsa de Valores de Madrid; 4. Bolsa de valores de Valencia. B. Mercados oficiales de Productos Finacieros Derivados 1. MEFF Renta Fija; 2. MEFF Renta Variable. C. Mercados FC&M de Futuros y Opciones sobre Cítricos [instruments dérivés sur produits de base, non couverts par la section B de l'annexe à la DSI: les marchés correspondants ne relèvent pas de la définition du «marché réglementé»] D. AIAF Mercado de Renta Fija E. Mercado de Deuda Pública en Anotaciones 	 A1: Sociedad Rectora de la Bolsa de Valores de Barcelona S.A. A2. Soc. Rectora de la Bolsa de Valores de Bilbao S.A. A3. Soc. Rectora de la Bolsa de Valores de Madrid S.A. A4. Soc. Recotora de la Bolsa de Valores de Valencia. S.A. B1. Soc. Rectora de Productos Financieros Derivados de RENTA Fija S.A. B2. Soc. Rectora de Productos Financieros Derivados de Renta Variable S.A. C. (FC&M) Soc. Rectora del Mercado de Futuros y Opciones sobre Cítricos SA. D. AIAF Mercado de Renta Fija 	CNMV (Comisión Nacional del Mercado de Valores) Banco de España (responsable du marché de la dette publique).
Suède	 Stockholmsbörsen Nordic Growth Market Aktietorget 	 Stockholmsbörsen Aktiebolag Nordic Growth Market NGM — Aktiebolag Aktietorget Aktiebolag 	Finansinspektionen (Autorité de surveillance financière)
Royaume-Uni	 Domestic Market Gilt Edged and Fixed Interest Market International Retail Service International Order Book International Bulletin Board Dutch Trading Service Virt-x EDX 	Marchés 1 à 6: London Stock Exchange Ltd. 7. Virt-x Exchange Limited 8. EDX London Limited	Les entités qui gèrent les marchés réglementés sont des «investment exchanges» reconnues au sens de l'article 285 du Financial Services Act 2000 et son réglementées par la Financial Services Authority (FSA).
Islande	 Verðbréfaþing Íslands hf. (Kauphöll Íslands. — marché officiel) Tilboðsmarkaður VÞÍ (Regulated OTC Market — pas de cote officielle) 	Kauphöll Íslands. Kauphöll Íslands.	Fjármála-eftirlitið (Autorité de surveillance financière)
Norvège	Oslo Stock Exchange — marché des actions — marché des produits dérivés — marché des obligations	Oslo Børs ASA	Kredittilsynet (Commission de la banque, des assurances et des valeurs mobilières de Norvège)